



# AVIS DU MAIRE

MJ/ED  
Le jeudi 23 juin 2016,

Madame le Sénateur-Maire de Meyrargues a l'honneur d'informer ses administrés que :

- le projet de plan local d'urbanisme (et les différentes pièces annexes le composant) a été arrêté par délibération du conseil municipal n°2016-52U en date du 16 juin 2016 ;

- qu'il est tenu à disposition du public au service de l'urbanisme aux jours et heures d'ouverture de ce dernier :

- lundi : 8H00-12H00 ;
- mercredi : 8H00-12H00 & 14H00-18H00 ;
- jeudi : 8H00-12H00 ;
- vendredis pairs : 8H00-12H00 & 14H00-16H00 ;
- vendredis impairs : 8H00-12H00 & 14H00-18H00.

- qu'il est disponible par le lien internet suivant :

<http://cloud.emeyrargues.fr/public.php?service=files&t=29b5c9aaa366539c27379a2cf24e664e>



 Le Sénateur-Maire de Meyrargues,

Le directeur général des services Mireille Jouve.  
de la commune de Meyrargues.

 Erik Delwaule